

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 22/09/2023
Membres en exercice : 11
Membres Présents : 10
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : M. Joël GALEK

Secrétaire de séance : Mme. Coralie LETOCART

Délibération n°
37-2023

REFACTURATION DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES AU SRPI DU
PLESSIER-SUR-ST-JUST

Depuis 2020 le service de restauration scolaire appartenant au SRPI du Plessier sur St Just, a lieu dans la salle des fêtes de la commune de Plainval.

A ce titre, les locaux sont alimentés directement en électricité (Chauffage, appareil électrique) par la commune. Il est donc nécessaire de prévoir une refacturation par la commune au SRPI.

Suite à l'augmentation des coûts en électricité, le Maire propose une refacturation à hauteur de 1800 euros en plus de la refacturation prévue chaque année depuis 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la refacturation à hauteur de 1800 euros en plus de la refacturation de 1800 euros prévue chaque année depuis 2020.

Plainval, le 04 octobre 2023
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

